

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE  
de  
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin  
Tél. 03 89 47 90 23



## CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2025

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE  
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### NOMBRE DE CONSEILLERS

|                 |    |
|-----------------|----|
| Elus :          | 15 |
| En fonction :   | 14 |
| Présent(s) :    | 8  |
| Absent(s) :     | 6  |
| Excusé(s) :     | 2  |
| Représenté(s) : | 1  |

### LISTE DE PRESENCE

#### Maire & Adjoints

|                                                |          |
|------------------------------------------------|----------|
| Alain KLEINDIENST – Maire                      | Présent  |
| Fanny OSTER – 1 <sup>er</sup> Adjoint          | Présente |
| Jean Michel HERRSCHER – 2 <sup>e</sup> Adjoint | Présent  |
| Philippe SCHEIDECKER – 3 <sup>e</sup> Adjoint  | Présent  |

#### Conseillers Municipaux

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Noëlle ABEGA         | Présente |
| Philippe BLANCK      | Absent   |
| Jean-Claude BURGHART | Présent  |
| Éric DUBERTRAND      | Excusé   |
| Fanny ECKERT         | Absente  |
| Andrée GOCKER        | Excusée  |
| Aurélie MAULER       | Présente |
| Nicole STROSSER      | Présente |
| Robert ZIEGLER       | Absent   |
| Benjamin ZIRGEL      | Absent   |

### PROCURATION

Éric DUBERTRAND à Jean-Michel HERRSCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : NICOLE STROSSER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

Mardi 28 janvier 2025

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 3 FEVRIER 2025

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF du Haut-Rhin

## COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 3 FEVRIER 2025

### **1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Madame Nicole STROSSER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celle-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

|        |   |          |   |                  |   |
|--------|---|----------|---|------------------|---|
| Pour : | 9 | Contre : | 0 | Abstentions(s) : | 0 |
|--------|---|----------|---|------------------|---|

### **2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le Maire évoque le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2025.

Noëlle ABEGA demande que dans le point 4.1 (projet de réhabilitation de l'école – avant-projet), le coût de la maîtrise d'œuvre et des différents contrôles apparaissent.

Le maire répond que les éléments seront rajoutés.

Le Conseil Municipal :

**ADOpte** le procès-verbal du 21 janvier 2025 avec la modification demandée au point 4.1.

|        |   |          |   |                  |   |
|--------|---|----------|---|------------------|---|
| Pour : | 9 | Contre : | 0 | Abstentions(s) : | 0 |
|--------|---|----------|---|------------------|---|

### **3 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF du Haut-Rhin**

#### **1. Présentation du dispositif CTG et de son cadre stratégique**

La Convention Territoriale Globale conclue entre la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et la CAF du Haut Rhin arrivera à échéance en décembre 2024.

Ce partenariat stratégique vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en faveur des habitants du territoire.

Il priorise les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance,
- Accompagnement à la parentalité,
- Enfance et Jeunesse,
- Logement et amélioration du cadre de vie,
- Accès aux droits aux services et inclusion numérique,

Durant la CTG 2020-2024, la CCPR a répondu aux attentes en élaborant notamment un diagnostic partagé. Ce dispositif s'inscrit également dans le cadre du Projet de Territoire 2020-2026 et de son pacte financier et fiscal avec 56 des 62 objectifs validés pouvant être intégrés aux compétences de la CTG, témoignant de sa pertinence stratégique et de sa complémentarité avec la démarche intercommunale.

## COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 3 FEVRIER 2025

### 2. Un contrat à dimensions managériale et financière

Durant la première convention, la mise en œuvre de la CTG a suivi une démarche à la fois managériale, technique et financière, impliquant l'ensemble des agents et acteurs de la Communauté de communes autour des thématiques suivantes :

- « *Du projet politique au service de l'utilisateur* »

Mise en œuvre des politiques publiques dans un cadre orienté vers les usagers.

- « *Etre acteur du développement du service enfance au sein de la CCPR* »

Structuration et montée en compétence des équipes.

- « *Mise en place d'une formation interne pour les agents du service enfance* »

Valorisation des métiers en tension, prévention de l'usure professionnelle, culture de service et amélioration continue de la qualité d'accueil.

- Réorganisation du service enfance pour une intégration du dispositif CTG au fonctionnement global de la CCPR.

Des temps de concertation ont été organisés dans ce cadre :

- Séminaires politiques

- Commissions permanentes de la CCPR

- Réunions communales avec les partenaires et habitants

- Temps de travail internes avec l'ensemble des agents et des services

- Enquête auprès des habitants pour la réécriture du Projet Educatif et Social « L'enfant, Citoyen de demain » lié à la compétence enfance Jeunesse 0-17 ans

La dimension financière du contrat est formalisée par les COF (Conventions d'Objectifs et de Financement) signées entre la Caf et les gestionnaires des structures.

La Caf s'engage à maintenir jusqu'en 2029 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire.

Des projets spécifiques identifiés ont bénéficié d'un soutien financier de la Caf, couvrant parfois jusqu'à 80 % des coûts liés à certains investissements ou actions de fonctionnement.

La gouvernance s'est articulée autour de comités de pilotage annuels et de comités techniques réunissant les représentants de la Caf, les élus et les techniciens, permettant de valider le respect des engagements réciproques.

### 3. Perspectives : CTG 2025-2029 et intégration de toutes les communes du territoire

Pour la période 2025-2029, le dispositif évoluera avec :

- Un poste de chargé de coopération CTG,
- Deux chargés de projets,

Soit un cofinancement de trois équivalents temps plein pour une mise en œuvre et une coordination optimale.

La nouvelle convention 2025-2029 sera signée par toutes les communes et l'EPCI. Elle associera l'ensemble des 16 communes du territoire afin de garantir une approche équitable et cohérente du dispositif.

Les objectifs stratégiques, déclinés dans la feuille de route, porteront sur les dix ambitions suivantes :

1. La gouvernance et le pilotage de la CTG 2025/2029

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 3 FEVRIER 2025

2. La **continuité du service public** et **l'équité territoriale**. **La transformation des services** afin de répondre aux défis de demain
3. Une réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du **Service public de la Petite Enfance**
4. Un soutien à **l'accès des enfants aux activités périscolaires et extrascolaires** pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des parents et contribuer à l'épanouissement des futurs citoyens
5. **L'autonomie et l'accès aux droits** des adolescents et des jeunes adultes – **Jeunesse**
6. La **parentalité**, de la conception à l'adolescence
7. **Le logement, la mobilité**, le dispositif **santé** et **l'amélioration du cadre de vie**
8. **L'accès aux droits, aux services, inclusion numérique, Espace France Services**
9. Le **travail coopératif** avec tous les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels, **la concertation avec les habitants** et le **développement de l'Animation Vie Sociale**
10. **L'engagement** renforcé du territoire dans la **transition écologique**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**CONSIDERANT** l'importance de poursuivre une approche territoriale cohérente et partagée en matière de politiques et de prestations familiales,

**CONSIDERANT** le diagnostic réalisé lors de la CTG 2020-2024 et son évaluation/bilan,

**CONSIDERANT** la validation du projet stratégique 2025/2029.

**SOUS RESERVE** d'une délibération concordante de la Communauté de communes et des communes membres,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature de l'ensemble des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF signées entre les gestionnaires et la Caf) avec la Caf et leurs avenants, dont les modèles seront déclinés par structure (EAJE, RPE, ALSH, postes de coopération, charte BAFA-BAFD),

**APPROUVE** la signature de la Convention 2025-2029 entre la CCPR, ses communes membres et la CAF du Haut-Rhin,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat, ses avenants et tous les documents nécessaires à son exécution.

|        |   |          |   |                  |   |
|--------|---|----------|---|------------------|---|
| Pour : | 9 | Contre : | 0 | Abstentions(s) : | 0 |
|--------|---|----------|---|------------------|---|

Ouverture de séance à 18h<sup>30</sup>

Levée de séance à 19 h<sup>40</sup>

La secrétaire de séance



Le Maire  
Alain KLEINDIENST



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-216802090-20250203-PV20250203-